

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Dispositif phare porté par la Loi n°2022-1158 du 16 août 2022 relative aux mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, la prime de partage de la valeur (PPV) prend le relais de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat créée en 2019.

A l'instar de la PEPA, la PPV se veut pérenne et comporte des particularités juridiques qu'il est nécessaire de maîtriser avant d'envisager son versement. Pour les Groupements d'Employeurs, la mise en place de la PPV soulève d'autres problématiques et enjeux qu'il convient de sécuriser comme l'égalité de traitement.

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE LA PPV DANS UN GE AU BÉNÉFICE DE SES SALARIÉS



A destination des Groupements d'Employeurs, cet accompagnement vous permettra de :

2 formules

Mise à disposition d'une boîte à outils (75€ HT)

- Note juridique complète
- Fourniture d'un modèle de Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE)
- Relecture de conformité de la DUE

Accompagnement complet (175€ HT)

- Identification et qualification juridique de la situation du GE (éligibilité, effectif...)
- Conseils et aide à la détermination :
 - Des bénéficiaires (salariés inclus ou exclus, plafonds de rémunération)
 - Du montant de la prime (unique ou modulé en application des critères)
 - Du versement (date, modalités)
- Etablissement de la DUE adaptée et personnalisée
- Accompagnement dans la mise en œuvre des formalités de procédure* (CSE, communication...)

* Dans l'hypothèse où la PPV est mise en place par accord d'entreprise ou qu'elle implique la mise en œuvre d'un accord d'intéressement
→ voir l'offre de service dédiée ([« Accompagner la mise en place d'un accord d'entreprise au sein d'un GE »](#))

ACCOMPAGNER LE GE DONT L'ADHÉRENT MET EN PLACE UNE PPV

Accompagnement adapté (75€ HT)

- Conseils et recommandations préalables (points de vigilance pour l'adhérent et le GE)
- Transmission d'un modèle de DUE pour l'adhérent (avec intégration des mentions requises pour les salariés mis à disposition)
- Etablissement d'une DUE de « sécurisation » relative au traitement social et fiscal de la PPV reversée par le GE



L'ÉQUIPE JURIDIQUE

Salariée du CRGE



Charlène MARTIN : Conseillère juridique

MODALITÉS

Proposition, échanges,
relecture et assistance
effectués à distance



TARIF



sur devis

Pour toute information, contactez le service juridique du CRGE

juridique@crge.com

